

Éditorial

Complex'cité, les cahiers techniques de l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine complètent depuis 2002 les publications périodiques de l'a-urba qui regroupent *info'cité*, bulletin d'actualité trimestriel ; *tempo'cité*, bulletin d'information semestriel sur les principaux phénomènes spatiaux et urbains de la métropole bordelaise ; *mix'cité*, magazine de l'habitat ainsi que *Les débats sur la ville*, publication des conférences organisées chaque année par l'agence.

Dans la production intellectuelle de l'a-urba et d'universitaires, certains rapports d'étude ou de recherche ayant un caractère innovant et adapté aux questions actuelles peuvent apporter des contributions méthodologiques ou techniques utiles tant aux professionnels qu'aux élus. C'est pour en offrir une plus large diffusion qu'il nous est apparu pertinent de lancer cette collection dont la périodicité est variable et fonction des rapports produits chaque année par l'agence.

Ce numéro 3, consacré à l'étude *Ville sécurisée ou ville hospitalière ?*, réalisée en 2008, vient ainsi enrichir la collection, le n°1, publié en janvier 2002, ayant eu pour thème les *Densités et formes urbaines dans l'agglomération bordelaise* et le n°2 ayant été dédié à l'étude *Viellir dans l'agglomération bordelaise*, réalisée en 2005.

Initiative de l'a-urba, cette étude s'intègre dans les travaux de prospective interrogeant l'avenir de l'agglomération. Suite à la parution des décrets d'application de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité en août 2007 et sensible aux enjeux soulevés par l'émergence des technologies de la sécurité et de la vidéo-surveillance, elle invite les responsables de l'aménagement de la ville à une réflexion relative aux conditions nécessaires au développement d'une société urbaine d'hospitalité où l'accueil de tous irait de pair avec les règles à respecter par tous.

Francis Cuillier, directeur général

Ville sécurisée ou Ville hospitalière ?

Étude de l'a-urba réalisée

Sous la direction de
Agnès Charousset

Équipe projet
Jeanne Dupouey-Bordenave, Jean-Luc Hoguet, Marion Mauvoisin
Avec la participation de
Nadine Gibault, Martine Plissonneau

Avec les contributions de
Eléonore Bécat, Chantal Callais, Paul Chemetov, Delphine Costedoat, Bernard Delage
et Marie-Bernadette Maire, Nicolas Drouin, Éric Heilmann, Jean-Luc Hoguet, Thierry Jeanmonod,
Daniel Mandouze, Thierry Oblet, Étienne Parin, Jean-Baptiste Rigaudy, Sylvain Schoonbaert
Et de
José Branco, Cédric Di Liegro, Marie-Anne Clementi

Avec la collaboration du centre de documentation de l'a-urba.

LES CAHIERS TECHNIQUES DE L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLÉ AQUITAINE

complex'cité.

N° 3 mai 2009

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

[Sommaire]

- p.| 5 [Introduction] |AGNÈS CHAROUSSET|
- p.| 7 [Préambule] « Liberté, Égalité, Fraternité »
|PAUL CHEMETOV [entretien conduit par DELPHINE COSTEDOAT]|
- p.| 11 **[1] Urbanité : sécurité urbaine et « désir de ville » ?**
- p.| 13 Les fondements de la sécurité en ville :
police, voirie et hospitalité à Bordeaux et dans l'agglomération au XIX^e siècle.
|SYLVAIN SCHOONBAERT|
- p.| 18 EN APARTÉ [Répartition des compétences en matière de sécurité]
- p.| 21 Penser les politiques urbaines de sécurité autrement.
|THIERRY OBLET|
- p.| 24 EN APARTÉ [CLSPD, prévention et sécurité]
- p.| 29 Peurs sur la ville : Paris, Amsterdam, Londres XIX^e – XX^e siècle.
|THIERRY JEANMONOD|
- p.| 37 De la ville sécurisante à l'espace urbain sécurisé : nouvelles attentes, nouvelles contraintes.
|JEAN-BAPTISTE RIGAUDY|
- p.| 39 EN APARTÉ [Manifeste de Saragosse]
- p.| 43 *L'homo urbanus* : tentation d'une ville fonctionnelle ou aspiration pour une ville amène.
|JEANNE DUPOUEY-BORDENAVE|
- p.| 47 EN APPARTÉ [Approches singulières de la gestion de proximité]
- p.| 51 « Espace public et civilité urbaine »
|DANIEL MANDOUZE|
- p.| 54 EN APPARTÉ [arc en rêve centre d'architecture]
- p.| 59 Un risque de désinformation : présentation critique des statistiques policières de délinquance et criminalité (Bordeaux 2000/2007).
|BERNARD DELAGE ET MARIE-BERNADETTE MAIRE|
- p.| 76 EN APARTÉ [La prévention situationnelle, un moyen et non une fin] |ÉLÉONORE BÉCAT|
- p.| 79 **[2] La prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments : mutation(s) des métiers de l'ingénierie urbaine ?**
- p.| 81 Forme urbaine et sécurité : quelle part de responsabilité ? La Bastide à Cergy Saint-Christophe.
|CHANTAL CALLAIS|
- p.| 90 EN APARTÉ [PUCA - « Territoires urbains et sûreté »]
- p.| 95 Éléments de compréhension de l'émergence de la notion de prévention de la délinquance par l'aménagement urbain.
|MARION MAUVOISIN|
- p.| 98 EN APARTÉ [Cadre réglementaire]
- p.| 103 Qualité urbaine, urbanité, sécurité : témoignages
|MARION MAUVOISIN|
- p.| 106 EN APARTÉ [Diminuer le sentiment d'insécurité]
- p.| 113 L'urbanité et la domesticité : expériences ouvertes et résistances
|NICOLAS DROUIN|
- p.| 119 La vidéosurveillance, une réponse à l'insécurité urbaine ?
|ÉRIC HEILMANN|
- p.| 122 EN APARTÉ [Marché économique de la vidéo-surveillance]
- p.| 125 **[3] Ville sécurisée ou ville hospitalière ?**
- p.| 127 Éléments conclusifs
|ÉTIENNE PARIN / JEAN-LUC HOGUET|
- p.| 131 [Bibliographie]
- p.| 135 [Glossaire]

[Introduction]

Dans l'histoire, les villes ont joué une double fonction, hospitalière, mais aussi de résonance des tensions humaines. Nos villes, bien qu'étant parmi les plus sûres qui aient jamais existées, posent actuellement questions : la sécurité est devenue une préoccupation dominante de nos sociétés occidentales, souvent relayée par les politiques et les médias. Pour la société civile, les violences urbaines connues aux débuts des années 80, ou plus récemment en novembre 2005, entraînent, indirectement, un procès de la ville et par extension, de l'urbanisme.

Cette demande de sécurité s'institutionnalise en 1995 avec le vote de la LOPS¹ (loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité), aussi appelée loi Pasqua, qui introduit le débat en France sur « l'urbanisme sécuritaire » et interpelle les urbanistes, les architectes, les aménageurs et les acteurs du développement social urbain. La parution en 2007 du décret d'application de la loi et la modification de certains articles du Code de l'urbanisme témoignent des nombreux débats et émois qui ont parcouru la profession. Certains observateurs craignent ainsi l'impact de la dimension sécuritaire sur le projet urbain et sur la conception architecturale. De plus, le recours à la vidéo-surveillance de l'espace public et l'introduction du concept de la prévention situationnelle – concept exporté des pays anglo-saxons qui consiste à prévenir l'insécurité par des mesures d'urbanisme, d'architecture et de techniques – doivent conduire élus et techniciens à questionner leurs pratiques.

En effet, ne pas s'interroger en amont sur les liens entre l'insécurité civile et « l'urbain » pourrait conduire à une fuite en avant vers la construction d'une cité placée sous le haut patronage de la vidéo-surveillance et même de la micro-surveillance comme cela se pratique déjà dans certaines villes du Nord de l'Europe. Aussi, il faut aller plus loin dans la réflexion sur la méthode de conception et de gestion de la ville afin de contribuer, hors des raisonnements techniques, à « pacifier l'habitat ».

Dans ce contexte, l'a-urba dresse un premier état des lieux de la question afin de partager le socle d'une culture sur laquelle les élus et les techniciens pourront s'appuyer pour concevoir des villes hospitalières et ouvertes. Le contexte

local est d'autant plus favorable que notre cité, depuis dix ans, a amorcé une dynamique intéressante à l'occasion des réflexions et des travaux du tramway au travers du renouveau des espaces publics. D'autre part, on ne peut s'exonérer de la référence au GIP-GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont qui a piloté, ces dernières années et dans le cadre des politiques de renouvellement urbain, la reconquête de territoires oubliés. En effet et d'une certaine façon, se pose la capacité des urbanistes à revenir sur une hiérarchisation de l'espace public, sur la gestion des espaces intermédiaires et de transitions. Le traitement de ces derniers dans les opérations de renouvellement urbain est le centre de la démarche, le point de départ d'exploration et d'expérimentation. Puisqu'il n'existe plus de grandes certitudes, il nous appartient sans doute désormais de travailler sur le questionnement général, de même que sur l'écoute des usagers.

L'a-urba, dans un souci de capitalisation du savoir, a demandé à des sociologues, architectes, urbanistes, géographes, démographes, juristes, historiens, enseignants-chercheurs et personnalités qualifiées de présenter des réflexions théoriques ainsi que des cas concrets relatifs au contexte propre à l'agglomération bordelaise et mis en perspectives par des exemples français et européens.

Agnès Charouset,
urbaniste, directrice d'études habitat, évolutions sociales, politique de la ville et foncier à l'a-urba

¹ | Voir p. 98.



STOP

1 | Urbanité : sécurité urbaine et « désir de ville » ?



Peurs sur la ville : Paris, Amsterdam, Londres, XIX^e - XX^e siècle

Thierry Jeanmonod

Architecte, urbaniste, enseignant chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. Il est coordinateur de l'équipe de recherche GEVR (Groupe d'études de la ville régulière) et architecte-conseil de la ville de Bruges (Gironde).

| Ouvrages |

| **Urbanismes à Bordeaux** | avec Ch. Callais, dans *Bordeaux Années 20-30, portrait d'une ville*, catalogue de l'exposition éponyme, *Le Festin*, Bordeaux, 2008.

| **«Bordeaux patrimoine mondial Unesco, je rentre ma poubelle»**. L'irruption du patrimoine dans la ville ordinaire habitée | avec Ch. Callais, Bordeaux-Unesco. *Les Enjeux du Patrimoine mondial de l'Humanité*, coordonné par Ch. Sallenave, Bordeaux, éd. Bastingage, 2008.

| **Re-construction de l'invention d'une reconstruction** | dans *L'urbanisme des idées aux pratiques, XIX^e-XXI^e siècles*, Ph. Chassaing et S. Schoonbaert (sous la dir.), Presses universitaires de Rennes, 2008.

| **Bordeaux. Portait de ville** | avec Ch. Callais et le concours de G. Ragot, Cité de l'architecture et du patrimoine / Archiscopie, Paris, 2006.

| **L'entreprise et l'environnement : mariage de raison ou raison d'espérer** | dans *Architecture d'entreprise 1950-2010*, éditions arc en rêve centre d'architecture, Bordeaux, 2005.

| **Royan 2000, un siècle, deux fois construite** | dans *Actes des rencontres nationales*, 23-24 juin 2000, CAUE de la Charente Maritime, La Rochelle, 2000.

| **L'invention d'une ville. Royan 50** | éditions Monum, collection *Les cahiers du patrimoine*, en collaboration avec G. Ragot, directeur de publication et N. Nogue, Paris, 2003. Prix du livre de la ville de Royan 2004, prix du livre d'architecture 2003 décerné par l'Académie d'Architecture et le ministère de la Culture.

Lorsqu'on lit des récits de voyageurs urbains du XIX^e siècle, certains éléments reviennent comme des antiennes, quels que soient l'époque et le continent : encombrement des rues, tumulte du bruit, désordre, saleté et insécurité... Le regard est bienveillant, paternaliste ou exaspéré, mais souvent les mots sont les mêmes : miasmes, hygiène publique sommaire, saleté, épidémies, vols et violences sont le vocabulaire courant d'une grande première moitié du siècle. La ville est malade et inadaptée.

La surpopulation est extrême : en 1801 par exemple, Paris compte 547 000 habitants. 45 ans plus tard, sans extensions substantielles, la ville en compte 1 047 000, soit une augmentation supérieure à 50 %. La densité atteint 1 340 habitants à l'hectare dans les quartiers centraux de Paris contre 245 en moyenne aujourd'hui sur la capitale¹.

La ségrégation sociale est très forte avec 15 à 20 % de bourgeois aisés et 65 à 75 % de misérables, souvent considérés comme des « barbares » ou des « sauvages » par la population bourgeoise. « Un centre où l'on pouvait voir le plus d'enfants déguenillés, le plus de femmes s'abrutissant dans des cabarets infects, avec leurs enfants sur leurs bras ou couchés sur des tables ou par terre, au milieu de vieux ivrognes recouverts de leurs crachats et de toute autre saleté. Ces pauvres petites créatures ne sortaient de ce milieu dépravé, dégoûtant et crapuleux, que pour aller voler dans les rues où la police les ramassait pour les conduire en prison », voici comment le maçon Martin Nadaud décrit dans ses *Mémoires* publiées en 1895, le quartier des Halles en 1844.

L'insécurité sociale rend fragile l'ensemble de la société. L'afflux de main d'œuvre déplacée des campagnes pour répondre aux besoins de l'industrie urbaine naissante précarise la situation ouvrière². Pour un ouvrier de perdu, il s'en trouve tout de suite un autre prêt à être utilisé. Il n'y a aucune sécurité de l'emploi et la moindre baisse des commandes met à la rue les employés. Un accident, une maladie et

1 | Jean Christophe Lebreton, dir., *Villes et société, Paris au XIX^e siècle*, Archives nationales, CRDP de Paris, Documentation française, Paris, 1978.

2 | «Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle (l'industrie) dépeuple les campagnes, elle agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps, et jette ensuite sur le pavé, quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié pour l'enrichir leur force, leur jeunesse, leur existence. Véritable Saturne du travail, l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort». Louis Napoléon Bonaparte, *L'extinction du paupérisme*, Fort de Ham, mai 1844.

l'ouvrier ne peut plus compter que sur la charité publique ou la philanthropie bourgeoise. La surpopulation urbaine crée de la même façon une pénurie de logements qui rend particulièrement insalubres et indignes les conditions d'hébergement des masses populaires. Les logements surpeuplés et sans aucun confort sont le lot des ouvriers. C'est alors qu'apparaît le personnage de M. Vautour et de son compère M. Pipelet, le propriétaire et son valet, le concierge. Ces deux figures emblématiques de la condition de l'habiter au XIX^e siècle vont traverser l'histoire en persécutant les malheureux locataires, contraints souvent de déménager «à la cloche de bois», c'est-à-dire de nuit et sans payer, pour échapper à la plus sombre des misères. À Paris, ce sont les galetas, ces logements sous combles qui font le bonheur des écrivains montrant la misère humaine. À Amsterdam, on investit les caves, inondées régulièrement lors des forts coefficients de marée, on construit les logements dits intercalaires, car ils se glissent au creux des cours entre les autres constructions ou des «maisons à queues», appelées ainsi car les logements précaires prolongent en profondeur les maisons existantes. À la fin du siècle, 60 % des logements sont «à alcôves», c'est-à-dire où les lits sont placés dans des sortes de placards fermés³. En Angleterre, ce sont aussi les caves, mais également la division des logements par pièces ou les garnis qui remplissent le rôle de pourvoyeurs de logements populaires.

Dans ce contexte de pénurie et de cherté des logements, précarisés dans leurs revenus par la volatilité des emplois, les classes les plus démunies sont fragilisées dans leur insertion sociale. Le moindre incident de la vie les envoie sur les chemins, sans contrôle et sans espoirs.

Le personnage de Gavroche, enfant abandonné de tous et vivant dans la rue de menus larcins, illustre avec empathie, le désarroi de la classe ouvrière. Cette insécurité se reportait évidemment sur l'ensemble de la société. Les bourgeois ne possédant pas de carrosse hésitent à s'aventurer dans les rues, en particulier le soir alors que les villes ne sont pas dotées d'un éclairage public véritablement performant (l'éclairage au gaz apparaît à Paris en 1819, l'éclairage électrique attendra la fin du siècle). Les industriels ne peuvent s'attacher durablement des ouvriers, faute de pouvoir les loger. Ils ont de plus en plus besoin d'une main d'œuvre efficace et dévouée, ce que les conditions urbaines ne permettent guère d'assurer.

Avec son slogan, «l'Empire, c'est la paix», Napoléon III ne désigne pas seulement la paix extérieure,

mais aussi la paix sociale. Daniel Otto Engelen indique dans son livre *Sur le logement ouvrier* (Utrecht, 1870) : «On commence à comprendre que l'ouvrier, ainsi que la machine, a besoin d'un bon habitat s'il doit produire beaucoup»⁴. Dans tous les pays de l'Europe de l'Ouest, la crise urbaine, qui croise et contrarie la révolution industrielle, donne lieu à de grandes enquêtes et études sociales, qu'elles soient à caractère scientifique ou littéraire. Pour répondre à la détresse sociale ou pour faciliter l'essor du capitalisme naissant, les théories sociales se multiplient. La ville est une des grandes préoccupations des théoriciens, car, «réceptacle du labeur des hommes», comme le dit Aldo Rossi⁵, elle est le lieu privilégié d'expression des rapports sociaux. On nomme urbanité d'après les dictionnaires, une politesse fine et délicate, des manières dans lesquelles entrent beaucoup d'affabilité naturelle et d'usage du monde. Est-ce à dire que la ville, l'*urbs*, d'où ce mot découle, est un lieu de raffinement et de délicatesse où chacun respecte son voisin et le considère ? L'histoire a prouvé que la ville était aussi le lieu des conflits, des affrontements, des asservissements et des violences, car elle est le reflet de la société qui l'a formée et qui y vit.

La France l'a montré en faisant de Paris notamment le point de départ des révoltes ou des révolutions, de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle.

Lorsque Napoléon III arrive au pouvoir après le coup d'État de décembre 1851, il souhaite faire de la France un pays moderne et de Paris sa capitale et l'emblème de cette modernité. Dès décembre 1850, dans un discours à l'Hôtel de ville, Louis Napoléon déclare : «Paris est le cœur de la France ; mettons tous nos efforts à embellir cette grande cité, à améliorer le sort de ses habitants. Ouvrons de nouvelles rues, assainissons les quartiers populeux qui manquent d'air et de jour, et que la lumière bienfaisante du soleil pénètre partout dans nos murs»⁶. La polémique historique sur la part respective de Napoléon III et d'Hausmann dans la transformation de Paris n'a qu'une importance relative par rapport aux résultats et aux moyens mis en œuvre pour y aboutir.

Sécuriser Paris

Paris entassé

Denombreux objectifs complémentaires concourent à la transformation de Paris par Hausmann. Nous examinerons plus précisément dans ce

3 | Maristella Casciato, Franco Panzini, Sergio Polano, *Olanda (1870-1940). Città, casa, architettura*, Electa editrice, Milan 1980.

4 | Maristella Casciato, opus cité.

5 | Aldo Rossi, *L'architecture de la ville*, L'équerre, Paris, 1981

6 | Pierre Pinon, Jean Des Cars, *Paris-Hausmann*, Picard, Paris, 1991

propos ceux qui concernent la sécurité, prise dans les différentes assertions du terme.

On ne peut circuler facilement dans Paris, notamment de gare à gare. Pourtant la transformation du territoire économique qu'occasionne l'avènement du chemin de fer nécessite de pouvoir transiter rapidement d'une gare vers le centre de la ville ou vers une autre gare conduisant à l'autre bout de la France. On ne peut se promener en toute quiétude dans la ville, qui est sale, sans trottoirs et où les mauvaises rencontres dans les ruelles étroites et sombres sont fréquentes. Pourtant, la ville, et Paris notamment, sont des lieux essentiels dans les échanges : il faut pouvoir se rencontrer, aller chez son banquier, chez son client. Il faut aussi se promener pour admirer les vitrines et acheter. On risque à tout moment de recevoir détritiques ou excréments jetés par les fenêtres et venant s'entasser dans la rue. Pourtant, les habitants doivent être en bonne santé pour pouvoir travailler, acheter, échanger. Le manque d'hygiène provoque des épidémies importantes, choléra en particulier, qui déciment dans toutes les classes sociales, même les plus aisées. L'épidémie de 1832 atteint 40 000 personnes et 18 402 en décèdent dont Casimir Périer et le général Lamarque. Une autre épidémie en 1849 fera 19 000 morts, on constatera alors que les quartiers les plus salubres sont moins touchés⁷. « Dès qu'il pleuvait, la plupart des rues se transformaient en rivières qu'il fallait passer sur des planches : pas de trottoirs, pas de chéneaux ; on recevait des douches du haut des toits. En été, pas d'arrosage ; les eaux ménagères stagnaient devant les maisons et répandaient cette odeur de choux pourris caractéristique à laquelle le Parisien rentrant de voyage reconnaissait son Paris », écrit le Comte de Rambuteau, préfet de la Seine de 1833 à 1848 dans ses *Mémoires* publiées en 1905⁸.

La ville qui doit être un instrument au service du développement économique et sociale ne peut être ce lieu mortifère, moyenâgeux et dangereux.

Paris éventré, mais Paris sécurisé

Les travaux du baron Haussmann présentent plusieurs axes différents pour concourir à moderniser et sécuriser Paris. Il faut distinguer, dans l'action du préfet, les objectifs manifestes et les objectifs latents. Les objectifs manifestes sont de mieux circuler dans Paris de gare à gare et de quartier à quartier, de lutter contre l'insalubrité et de donner une image de modernité, notamment en revalorisant et en isolant les monuments. Les objectifs latents sont de faire de Paris une capitale bourgeoise en dissimulant la misère et en empêchant les émeutes urbaines

de se produire, afin de permettre au capitalisme montant de se développer.

Le tissu parisien est alors éventré de grandes percées qui quadrillent le territoire. Les quartiers populaires d'où sortent les émeutes sont coupés en deux, séparés les uns des autres. Par contre, l'accès en est facilité par les larges avenues allant de place en place et de caserne en caserne. C'est en particulier le cas dans l'Est Parisien où le faubourg Saint-Antoine se trouve encadré entre les casernes de la place de la République, celles de la place de la Nation et celles enfin de la Bastille, boulevard Henri IV. Pour ce même quartier, Haussmann réalise même l'incroyable en enterrant le canal Saint-Martin qui servait traditionnellement de rempart aux émeutiers : on abaisse le fond du canal de 5,5 m et on le recouvre d'une grande voûte sur laquelle est aménagée une promenade bordée de quatre rangées d'arbres pour en faire oublier le caractère stratégique. « Le boulevard que je projetais au-dessus du canal couvert devait substituer au moyen de défense que le canal offrait aux émeutiers, une nouvelle voie d'accès au centre habituel de leurs manifestations » : les propos du baron Haussmann sont ici sans ambiguïté sur les aspects stratégiques de la création du boulevard Richard-Lenoir⁹.



La rue Monge en 1877 : le masque bourgeois uniforme des façades haussmanniennes, photo Marville.

Le deuxième aspect des percées haussmanniennes est de répandre sur toute la ville un masque bourgeois homogène masquant les disparités sociales d'un quartier à l'autre. Partout, les mêmes façades, balcon filant au premier étage et au quatrième, toiture en zinc à 45°, pierres de taille et angles coupés, unifient le paysage urbain, mais surtout encadrent ainsi les quartiers et immeubles populaires restés en place au-delà des percées. Les masses populaires restant dans la capitale ne sont donc pas seulement surveillées par les casernes, elles sont aussi entourées par l'œil attentif des bourgeois qui viennent investir les nouvelles constructions et y habiter. Les anciens quartiers populaires, voire interlopes comme la Petite Pologne éventrée

7 | R. Le Mée, *Le choléra et la question des logements insalubres à Paris (1832-1849)* dans les *Cahiers de l'EHESS* n°53, 1998.

8 | Jean-Christophe Lebreton, opus cité, p. 65.

9 | Pierre Pinon, opus cité, p. 117.

par l'ouverture du boulevard Malesherbes, sont transformés en quartiers d'affaires et d'habitations bourgeoises.

La constitution de l'immeuble haussmannien qui permet une grande densification par le retournement sur l'intérieur de la parcelle de bâtiments hauts contribue elle aussi à ce contrôle social des populations. On accède au bâtiment sur rue par un porche surveillé par la loge du concierge. Parfois, depuis ce hall principal, on entre dans la cour, parfois, il faut emprunter un accès secondaire lui aussi surveillé par la loge. La cour dessert selon sa taille un ou plusieurs immeubles l'entourant. Toutes les fenêtres des bâtiments plongent sur la cour. Tout passage, tout arrêt peut être vu des habitants, toute discussion peut être entendue par toutes les oreilles. Chaque entrée dans l'immeuble se fait sous le contrôle de la concierge (d'où l'appel entendu dans les films anciens se passant à Paris : « Cordon ! » pour demander à la concierge l'ouverture de la porte actionnée depuis son « antre »). Dans les recoins de l'immeuble, le puits de jour, courette desservant les pièces sombres et annexes des logements, fait lui aussi office de cornet acoustique, voire de point de vue lorsqu'il s'ouvre aussi sur l'escalier.

Lorsque l'on sort de l'immeuble, une rue large, droite, ensoleillée, nous accueille. La rationalité du projet en a retiré les recoins. La lumière, même de nuit, est abondante. On ne retrouve plus les arcades qui abritaient des commerces illicites. Les prolongements de la rue de Rivoli abandonnent ainsi cette disposition. Les squares disposés aux angles des rues sont fermés la nuit. La largeur des rues ne permet qu'avec difficulté la réalisation d'une barricade. La rue devenue accessible à toutes les populations de jour comme de nuit retrouve son rôle de distribution, mais aussi de promenade.

Mais Paris encerclé

La rénovation active du centre de Paris déplace une partie des classes laborieuses dans les communes de la proche banlieue. Montrouge, les Batignolles, Belleville, la Chapelle deviennent selon Haussmann « une ceinture compacte de faubourgs construits au hasard, couverts d'un réseau inextricable de voies publiques étroites et tortueuses, de ruelles et d'impasses où s'accumulent avec une rapidité prodigieuse des populations nomades sans lien réel avec le sol et sans surveillance efficace ». Il traite ces communes où s'est réfugiée la population chassée du centre par ses travaux « de véritables parasites¹⁰ ». Haussmann convainc donc l'empereur Napoléon III d'annexer les communes périphériques¹¹ pour faire passer ainsi Paris de

12 à 20 arrondissements de façon à contrôler, tant du point de vue administratif, fiscal, policier que physique l'ensemble du territoire urbanisé. Cette solution, qui contribuera pendant quelques temps à assurer un semblant de paix et de salubrité à Paris ne sera pas pérenne, puisque se construiront, toujours dans le même désordre, les banlieues au-delà des nouvelles limites de Paris¹² et notamment celles que l'on appellera la « ceinture rouge » de Paris qui se prolongent aujourd'hui vers « les quartiers et cités » des politiques de la ville.

Les réflexions en cours sur le « Grand Paris » ne procéderaient-elles pas de la même logique ?

Sécuriser Amsterdam

Le cas d'Amsterdam est différent de celui de Paris, à la fois car la structure politique à la fin du XIX^e siècle y est différente, mais aussi parce que le statut du sol est différent en France et aux Pays-Bas. En effet, le sol devant être gagné sur l'eau, « construit » avant que d'être constructible, les terrains sont alors municipalisés et loués sous forme de baux emphytéotiques aux constructeurs. Il faut attendre 1901 et la promulgation de la loi sur le logement – *Woningwet* – pour que les réflexions sur la modernisation d'Amsterdam trouvent une réponse réelle. Depuis le dernier quart du siècle, différents projets en vue d'une extension territoriale de la partie urbanisée de la ville avaient vu le jour, restés sur le papier comme le projet de l'ingénieur Van Niftrick en 1866¹³, ou réalisés comme celui de Kalf en 1876. Toutefois, même si quelques initiatives philanthropiques avaient permis la réalisation de logements ouvriers de meilleure qualité, la majorité de la production, y compris dans les zones d'expansion de Kalf, était faite sous une forme hautement spéculative et en privilégiant les logements à alcôves.

Après la *Woningwet*, équivalent hollandais de la loi Cornudet instituant l'obligation de plans d'extension pour les villes, le projet est confié à Berlage. Architecte reconnu, il présentera différentes hypothèses pour aboutir à un plan d'ensemble approuvé en 1917. Réclamant comme modèle à la fois Haussmann et les cités-jardins anglaises, le projet permet à une équipe d'architectes talentueux regroupés autour de Michel de Klerk et connue sous le nom d'« école d'Amsterdam » d'exprimer les objectifs qu'ils partagent sur le plan social et philosophique¹⁴.

12 | Voir sur ce point les travaux de Catherine Bruant sur Malakoff ainsi que ceux de André Lortie et Jean Louis Cohen, *Des fortifs au périph*, Picard, Paris, 2000.

13 | Maristella Casciato, opus cité, p. 23.

14 | Voir sur ce sujet, les articles de Philippe Panerai, Jean Castex, « L'école d'Amsterdam : architecture urbaine et urbanisme social-démocrate », p. 39 à 54, et de Françoise Véry, « J.M.M. Lauweriks : architecte et théosophe », p. 55 à 58, in *AMC* n° 40, Paris, 1976.

10 | Pierre Pinon, opus cité, p. 124.

11 | Auteuil, Passy, les Batignolles, Montmartre, la Villette, Belleville, la Chapelle, Charonne, Bercy, Vaugirard, Grenelle.



Michel de Klerk (1917) : la poste de Spaarndammerbuurt à Amsterdam.

La paix sociale doit être assurée par une meilleure qualité de l'habiter. Pour cela, les nouveaux quartiers construits au sud, puis à l'ouest de la ville sont très fortement dotés en équipements publics (écoles, jardins d'enfants, orphelinat, etc.) et commerciaux. À la manière haussmannienne, mais sur un terrain vierge, le territoire est divisé en unités formelles autonomes constituant autant de sous-quartiers et confiées à la maîtrise d'ouvrage de coopératives ouvrières de construction. Chacun de ces quartiers est relié au centre ville par de larges avenues plantées qui en même temps le séparent de ses voisins. Une place ou un espace public peuvent regrouper les habitants de chacune de ces mailles urbaines. L'îlot est le composant de base à l'échelle urbaine. Toutefois, s'il s'agit d'un îlot reprenant l'implantation traditionnelle le long des rues, il n'est plus constitué d'une somme de parcelles indépendantes : le cœur de l'îlot est consacré pour une partie à des jardins privatifs attribués aux logements du rez-de-chaussée et, pour une autre partie si possible, d'un espace collectif, comme c'est l'habitude dans les cités-jardins. Il s'agit ici de donner la possibilité à chaque famille de disposer d'une série de seuils entre l'espace privé du logement et l'espace public de la ville afin de faire de chaque habitant un acteur social de cette ville. Pour Berlage et les architectes de l'école d'Amsterdam, le rôle social de l'architecte touche aussi son art : l'architecture est « l'art dont le peuple peut le moins se passer, c'est le plus proche de lui ». C'est pourquoi Berlage attribue à la façade un rôle important dans la lisibilité de l'espace urbain : « La façade de l'immeuble est la façade de la rue »¹⁵. Par cela, il signifie que la façade doit se débarrasser de ces ornements inutiles pour donner à lire et comprendre l'espace public qu'elle confronte. L'homme n'est plus alors isolé dans une rue, il est accompagné par le système de liens sociaux qui se créent dans les quartiers autour de la hiérarchie sophistiquée d'espaces, mais il est aussi guidé par une culture urbaine locale.

¹⁵ | D'où le reproche de « façadeisme » que lui ont opposé les tenants du Mouvement moderne.

L'angle des bâtiments est décomposé de façon à donner à lire l'importance relative des rues qui le bordent, l'entrée de l'immeuble est annoncée par un mouvement de la façade, celui de l'équipement par une excroissance du bâti, etc.

La ville à la campagne

Pour Ebenezer Howard comme pour beaucoup de ses contemporains, la paix sociale est incompatible avec la ville que l'on connaît en ce XIX^e siècle. Il développe donc l'idée de villes neuves, basée sur une autosuffisance économique. Devenue un modèle urbain grâce au charisme d'Howard, aux capacités projectuelles de Raymond Unwin et à l'existence d'ardents zéloteurs comme Georges Benoît-Lévy¹⁶, la cité-jardin se répand sous des formes parfois éloignées du modèle initial dans tout le monde occidental.

Il s'agit cette fois de prôner une vie villageoise idéalisée que l'on oppose à la violence urbaine. Dans la cité-jardin d'Unwin, plus de grandes avenues rectilignes « tracées à coup de sabre » pour reprendre les mots de Zola dans *La curée* parlant des tracés de Napoléon III, mais des rues de largeurs variées et se pliant aux caprices du relief. Plus de grands alignements, mais des courbes gracieuses bordées de maisons derrière leur jardin. Plus d'îlots fermés, mais des « clos », sorte de cours ouvertes vers la rue et regroupant une dizaine de maisons.



Cité-jardin de Champigny sur Marne : un clos, Pelletier et Teisseire, architectes, 1932-33.

C'est un monde d'accidents et d'évènements pittoresques aux antipodes de la rigueur haussmannienne. Avec son jardin, l'ouvrier a un apport de revenus que lui procure la culture potagère. Pendant qu'il fait son jardin, il ne va pas au cabaret pour s'abrutir de boissons et écouter le discours des révolutionnaires. Même si l'autosuffisance qui était à l'origine du concept n'a jamais été appliquée et que la plupart des

¹⁶ | Voir à ce sujet la thèse de Mayalène Guelton, *De la cité-jardin à la cité linéaire. Georges Benoît-Lévy : parcours d'un propagandiste idéologue (1903-1939)*, thèse UVSQ soutenue le 16 juin 2008.

cités-jardins sont en fait des banlieues-jardins, il se crée à l'intérieur de chacune des cités un esprit de coopération, souvent suscité par des associations, liées aux municipalités notamment en France et dans la banlieue parisienne où plusieurs communes socialistes ont promu, à l'initiative d'Henri Sellier, des opérations de ce type. Cet encadrement politico-social confère à l'habitant de la cité un guide pour sa conduite, une « sociabilité (qui) se constitue en un double mouvement où la construction de l'identité permet la reconnaissance de l'altérité »... « la cité-jardins a créé un dispositif qui pose la question de l'entre-deux, qui permet à l'espace public de se constituer, aux individus de se rencontrer, un dispositif qui n'interdit pas aux citoyens de se construire » dit Ginette Baty-Tornikian¹⁷. La très grande stabilité résidentielle constatée dans les cités-jardins contribue également à leur sécurisation générale, toute personne extérieure étant rapidement identifiée et surveillée.



Cité-jardin de Stains : un clos, Gonnot et Albenque, architectes, 1927-29.

Trois idéologies, trois politiques au service d'un même objectif : une société stable dans une ville sûre

Surveiller et punir, l'homme nouveau, *inter homines esse*¹⁸, trois postures différentes pour assurer une ville sûre et une société stable : Haussmann et Napoléon III considèrent le peuple comme devant être encadré, surveillé et dirigé dans un système urbain hiérarchisé et rigide, Howard pense faire changer l'homme par une forme urbaine nouvelle, Berlage et les socio-démocrates hollandais voient l'homme comme un citoyen avec ses droits et ses devoirs.

Les formes urbaines et architecturales diffèrent, de la monotonie rigide des tracés haussmanniens

au pittoresque exacerbé des cités-jardins en passant par la « monumentalité domestique »¹⁹ d'Amsterdam, mais toutes les solutions furent, au moment de leur réalisation, considérées comme porteuses d'avenir. Le Paris d'Haussmann a permis à la ville d'accueillir quelques décennies plus tard le métro et reste à ce jour l'image emblématique de la capitale. Les cités-jardins ont essaimé en Europe et dans le monde, en adaptant leurs formes aux cultures locales²⁰. Les extensions d'Amsterdam par Berlage, jusqu'à l'obsolescence récente des logements et une politique de peuplement déséquilibrée, ont été une solution plébiscitée par les classes populaires et ont été intégrées avec bonheur dans le tissu de la ville. Ils sont aujourd'hui l'objet de réhabilitations à l'échelle urbaine et architecturale, mais ont inspiré une partie de l'imaginaire des architectes français de la génération d'après 68 et restent aujourd'hui un modèle.

Toutes trois, ces conceptions de l'espace urbain étaient soutenues par une idéologie politique qui avait pour but de changer la société et les rapports entre les hommes. Avec des méthodes autoritaires ou démocratiques, elles proposaient une organisation sociale qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre de l'espace urbain et, peu ou prou par contraintes ou par accord, ces modèles ont été reçus et acceptés par une majorité d'habitants.

Les exigences en matière de sécurité urbaine ont évolué : de modèles où l'on attribuait à une forme urbaine et à des dispositifs spatiaux des vertus pour assurer une paix sociale qui elle-même permettrait une vie urbaine sûre, on tente de trouver aujourd'hui des dispositifs techniques (vidéosurveillance, domaine fermé, milices privées) qui évitent le contact entre classes sociales différentes, qui surveillent et dénoncent les couches considérées comme « dangereuses ».

La ville contemporaine tend à être une ville sans limites, *edgeless city*²¹. Mais, cette absence de limites physiques n'est-elle pas d'être une traduction spatiale d'une posture sociale, d'une société qui ne connaît plus ses propres limites, collectivement et individuellement ? La ville d'aujourd'hui est à la fois désordonnée et compartimentée. Mais n'est-elle pas simplement la cristallisation de notre société ? Notre ville contemporaine exhibe à l'envi le consumérisme comme modèle dans ses séquences d'entrées et en son centre, mais accepte que les plus démunis campent au bord du périphérique. À cette violence sociale, peut-on réellement penser opposer une technicité qui assure la sécurité au plus grand nombre ?

17 | Ginette Baty Tornikian (sous la direction de), *Cités-jardins, genèse et actualités d'une utopie*, éditions Recherches/IPRAUS, Paris, 2001, p. 137 et suivantes.

18 | « Je suis parmi les hommes » : Hannah Arendt, citée par Myriam Revault d'Allonnes dans *La persévérance des égarés*. « Qu'est-ce que juger : Hannah Arendt, lectrice de Kant », Paris, Christian Bourgois, 1992, p. 195 : « Vivre, ce n'est pas survivre, ce n'est pas occuper cet intervalle qui va de la naissance à la mort, c'est vivre parmi les hommes – *inter homines esse* – comme disaient les Romains, ces êtres politiques par excellence. » dans G. Baty-Tornikian, p.137.

19 | Ph. Panerai, J. Castex, opus cité p.48.

20 | Paulette Girard, Bruno Fayolle Lussac, *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, MSHA n° 203, Bordeaux, 1996.

21 | Cynthia Ghorra-Gobin, *De La Ville à l'urban sprawl : La question métropolitaine aux Etats-Unis*, Cercles 13 (2005), p. 123-138.



2 | La prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments : mutation(s) des métiers de l'ingénierie urbaine ?



Place Pey-Berland

Contexte avant travaux

« (...) Le site de Pey-Berland, (...) consiste plutôt en un ensemble de sous espaces qui n'ont jamais été considérés comme un ensemble unitaire. (...) Ce site dans sa configuration actuelle (février 2000) est le résultat de transformations progressives de l'espace, notamment à des fins d'amélioration de la circulation automobile. Ces interventions ont eu pour conséquence d'affecter progressivement le confort d'usage global et d'obérer tout partage équitable de l'espace. »¹

Point de départ de la démarche

Initiative et portage de la CUB débouchant sur un concours d'architecture en 2000 :

- reconquérir l'identité, les pratiques et le confort d'usage de la place de la cathédrale, espace emblématique de la cité ;
- positionner la place Pey-Berland comme le centre historique et symbolique de l'agglomération ;
- veiller à une bonne intégration du tramway dans un site considéré comme sensible et stratégique du point de vue de l'articulation du réseau de transport en commun à l'environnement urbain ;
- intégrer le pôle de correspondance dans un lieu historique, à forte attractivité touristique, bénéficiant d'une position relais entre le secteur piétonnier de Bordeaux, Mériadeck et de nombreux équipements d'agglomération.

Parti pris global : le « vide est une vertu »²

Intégrer à la fois la dimension patrimoniale et symbolique du site, l'espace du tramway et son environnement.
Prendre en compte le cadre architectural et paysager.
Conférer au lieu une valeur emblématique à l'échelle de l'agglomération.

Processus opératoire

Restitution de l'espace public aux piétons et à la vie riveraine.
Traitement des éléments fonctionnels, paysagers et architecturaux, mise en harmonie des éléments mobiliers.
Traitement de l'éclairage et de la scénographie lumière.
Amélioration du confort d'usage et enrichissement des pratiques urbaines.
Harmonisation et simplification du traitement de l'espace et meilleure prise en compte des multiples usages (tourisme de masse, manifestations culturelles et cultuelles, etc.).
(...)

Extrait du cahier des charges

« La reconquête des espaces publics, en terme d'organisation fonctionnelle mais aussi en terme d'embellissement et d'amélioration

de leur aménité, fait partie d'un des axes stratégiques exprimés par le projet urbain de Bordeaux, qui prévoit en la matière une intervention d'ensemble visant à donner des règles sur le partage des espaces, qui garantissent le confort d'usage et la sécurité des personnes (...) »³

Ce qu'en disent les Bordelais

Enquête réalisée en 2008 auprès d'une trentaine d'usagers⁴

Un symbole de la ville. Lieu et système de valeur important dans l'imaginaire des Bordelais.

Un espace « ouvert », « accueillant » et « propre ».

Avis favorable unanime en matière de sécurité.

Lieu de représentation plus que d'usage et d'appropriation.

« Tu as un espace public majeur, Pey-Berland, c'est un espace de représentation, d'éthique, qui n'est pas un espace d'usage. Si, il le devient parce que c'est un espace qui est traversé par les piétons et qui est détourné par les skateurs notamment... mais effectivement c'est davantage destiné à être un espace de représentation. Après, effectivement la question de l'espace public, du rôle social de l'espace public se situe à plus petite échelle, des espaces de proximité : des petits squares, des petites places, des petits jardins (...) »

Ampleur des dispositifs de prévention de la malveillance par l'urbanisme mis en œuvre sur l'espace public



1 | Cahier des charges. Aménagement des places Pey-Berland, Rohan et Jean Moulin ; concours d'architecture et d'ingénierie. 2.1 Document programme : prescriptions programmatiques et urbanistiques. a'urba, février 2000.

2 | Concours d'architecture. Aménagement des places Rohan, Jean Moulin et Pey-Berland, Atelier King Kong et F. Mangado, 2000.

3 | Opus cité

4 | Témoignages issus du travail d'enquête mené dans le cadre de « Qualité urbaine et sécurité. Un enjeu d'urbanité », mémoire de Master Pro « Politiques urbaines », 2008.



Atelier King Kong - F. Mangado | Aménagement de la place Pey-Berland, Bordeaux

La vidéosurveillance une réponse à l'insécurité urbaine ?

Eric
Heilmann

Maître de conférences à l'Université de Strasbourg.
Ces travaux de recherche portent essentiellement sur les usages policiers des technologies de l'information.

| Publications |

| **La vidéosurveillance, un mirage technologique et politique** | in L. Mucchielli (dir), *La frénésie sécuritaire*, La Découverte, 2008, p. 113-124.

| **Surveiller (à distance) et prévenir. Vers une nouvelle économie de la visibilité** | *Questions de communication*, 2007, 11, p. 303-322.

| **Vidéosurveillance et prévention de la criminalité** | avec M.-N. Mornet, éd. IHESI, coll. Études et recherches, 2003.

| **La vidéosurveillance, une réponse à la criminalité ?** | *Criminologie*, Montréal, 2003, vol. 36, n°1, p. 89-102.

| **L'impact de la vidéosurveillance sur les désordres urbains, le cas de la Grande-Bretagne** | en collaboration avec M.-N. Mornet, *Les Cahiers de la Sécurité. Revue trimestrielle de sciences sociales*, La Documentation française, 2001, n°46, p. 197-211.

| **La vidéosurveillance à l'école : du maintien de l'ordre à l'autodiscipline** | in M. Ansidéi (ed.), *Les risques urbains. Acteurs et systèmes de prévention*, éd. Anthropos, 1999, p. 231-240.

| **Droit et usages des nouvelles technologies : les enjeux d'une réglementation de la vidéosurveillance** | en collaboration avec F. Ocqueteau, *Droit et Société. Revue internationale de théorie du droit et de sociologie juridique*, 1997, n°36/37, p. 331-344.

Les dispositifs de vidéosurveillance installés dans les espaces urbains se sont multipliés ces dernières années en France. Ils ont séduit de nombreux maires qui en ont fait un élément central de leur stratégie de lutte contre l'insécurité. De même, selon plusieurs sondages récents, ils connaissent un réel succès auprès de l'opinion publique. Comment expliquer ce phénomène ? Le succès de la vidéosurveillance auprès des élus locaux est incontestable. Les communes qui filment la voie publique étaient 60 fin 1999, plus de 600 fin 2006, soit une augmentation de 1 000 % en moins d'une décennie ! En outre, les régions et les départements soutiennent financièrement nombre de projets d'équipement (transport, école, etc.). Ainsi, la région Île-de-France qui a déjà consacré à la vidéosurveillance 30 % du budget alloué à la sécurisation des transports en commun de 1998 à 2002, y a consacré plus de 70 % de 2003 à 2007. Le phénomène est d'autant plus curieux que la vidéosurveillance n'a jamais apporté la preuve de son efficacité dans les espaces publics. Ceux qui affirment le contraire sont de mauvais plaisantins. À ce jour, aucune étude évaluative des dispositifs gérés par les municipalités et dédiés à la surveillance de la voie publique n'a été menée en France et publiée.

Les raisons de l'essor de la vidéosurveillance ne sont donc pas liées aux résultats obtenus. Je ne suis pas le seul à le regretter. Dans un rapport de l'Inspection générale de l'administration, commandé en août 2005 par le ministère de l'Intérieur, on peut lire ceci : « Tout se passe comme si l'installation de caméras avait pour but principal de donner une réponse visible à des protestations ; elle permet au maître d'ouvrage de communiquer sur les moyens mis en œuvre ou les résultats obtenus à très court terme, sans analyse d'ensemble du problème posé et de la réponse apportée. L'inauguration d'un réseau de trente caméras couvrant un quartier agité, puis du mur d'images devant lequel se relaie un contingent d'opérateurs plus ou moins fourni et compétent, tient lieu de politique de sécurité avant-gardiste¹ ». La situation est guère reluisante mais on peut tenter d'en expliciter les causes. Pour les élus locaux qui doivent répondre aux attentes de la population confrontée à la délin-

¹ | Melchior Ph. (sous la dir.), *La vidéosurveillance et la lutte contre le terrorisme*, Note de synthèse (non publiée), IGA, 2005, p.8.

quance quotidienne, ce dispositif représente en quelque sorte une solution idéale. Son installation témoigne de leur engagement concret dans l'action et renforce l'attractivité du territoire dont ils ont la charge, sans avoir à s'interroger sur l'efficacité réelle des systèmes. La pression est d'autant plus forte que le ministère de l'Intérieur fait tout pour encourager les collectivités à investir dans ces équipements. Son calcul est assez simple : s'il convainc les municipalités d'installer ou d'étendre leurs dispositifs techniques, il peut espérer accroître l'efficacité de la police nationale confrontée à de très médiocres performances dans ses missions de prévention de l'insécurité urbaine. Autres acteurs dont l'action est déterminante sur le terrain, les consultants et experts autoproclamés, omniprésents sur le marché de la sécurité. En produisant des analyses simplistes qui confortent les convictions ou les représentations de leur commanditaire, l'action publique est polluée par l'intervention de ces marchands de services et de biens, plus intéressés par l'essor de leur business lucratif que par la promotion de l'intérêt général.

Les convictions des élus mais aussi celles de la population ?

Oui, une conviction partagée qui assimile la vidéosurveillance à une « machine à tout faire » : traquer le terroriste, l'assassin, le violeur, le cambrioleur, le pickpocket, le dealer, l'ivrogne, le mendiant, etc. Un système qui serait capable tout à la fois de prévenir les risques d'attentats et les désordres urbains, de dissuader toute présence indésirable, d'identifier les voyous... et de rassurer les électeurs.

Martin Gill et Angela Spriggs qui ont tenté d'expliquer l'incroyable développement de la vidéosurveillance en Grande-Bretagne formulent une remarque intéressante à ce propos. « De façon générale, soulignent-ils, la vidéosurveillance est perçue comme une fin en soi. Les porteurs de projet ont une telle foi dans l'efficacité du système qu'ils ne jugent même pas nécessaire de justifier son installation. » Le mot « foi » est tout à fait pertinent dans le cas présent, il s'agit bien de foi dans la puissance de la technologie. Elle repose sur cette croyance irraisonnée que l'usage de la technologie est nécessairement une source de progrès dans la gestion des affaires humaines. Qu'une innovation technique soit accompagnée par des discours utopiques ou idéologiques sur les bouleversements qu'elle est supposée engendrer dans la société, n'est pas surprenant en soi. C'était le cas hier avec la télématique, la micro-informatique ou le réseau internet.² C'est le cas aujourd'hui avec la vidéo-

surveillance. En revanche, il est beaucoup plus surprenant de constater la permanence de ces discours dans le temps, alors même que, passée à l'épreuve de la réalité, la vidéosurveillance a montré clairement ses limites en matière de sécurité publique.

Pour autant, à l'exception de quelques minorités militantes, le déploiement des dispositifs de vidéosurveillance dans la cité est soutenu par la population ou la laisse profondément indifférente. Et l'on voit mal ce qui pourrait l'infléchir dans les années à venir. À la fin des années 1990, un chercheur britannique soulignait que les caméras de vidéosurveillance étaient aussi familières au public que les cabines téléphoniques et les lampadaires. On peut affirmer avec certitude que cette observation vaut désormais aussi pour la France. Faut-il s'en inquiéter ? Certainement. Mais il faut bien prendre la mesure de la situation avant d'imager de nouveaux modes de régulation de ces dispositifs dans les espaces urbains. Quelque chose est en train de changer. Plus grand monde ne s'étonne de voir autant de gens exhiber leur vie personnelle à la télévision ou ailleurs : santé, sexualité, loisir... tout y passe ! D'un simple clic, avec un téléphone portable ou une *webcam*, des images de soi, des plus anodines aux plus intimes, sont diffusées sur le réseau. Dans ce contexte, comment faire entendre que les caméras greffées dans la cité constituent une menace pour notre vie privée ? Quelques caméras de plus, et alors ? Il y a là une évolution profonde de l'image que l'on a de soi et que l'on souhaite faire partager aux autres. Une évolution dont la banalisation de la vidéosurveillance n'est qu'un symptôme.

Vous avez évoqué l'absence d'études visant à évaluer l'impact de la vidéosurveillance sur les désordres urbains. C'est le cas en France, mais ailleurs ? Des études britanniques sont fréquemment citées, quels enseignements peut-on en tirer ?

La Grande-Bretagne est en effet le pays européen qui possède le plus grand nombre de caméras installées dans les villes, mais c'est aussi celui où les systèmes de vidéosurveillance ont fait l'objet de multiples études pour évaluer leur efficacité en matière de lutte contre la délinquance. La lecture de ces travaux de recherche montre tout d'abord que la vidéosurveillance a un impact différent selon la nature des délits. Elle n'a pas d'effets dissuasifs concernant les infractions les plus graves commises contre les personnes (homicides, viols, agressions, etc.) ou les infractions commises avec violence contre des biens (attaques à main armée, etc.). Est-ce vraiment surprenant ? Pas vraiment. Qui peut croire que la présence de caméras suffit à dissuader des jeunes gens ivres de se battre à

² Cf. notamment Flichy, P., *L'innovation technique*, La Découverte, 1995.

la sortie d'un pub alors que leur « honneur » est en jeu ou un terroriste habité par une foi indéfectible de poser une bombe dans un métro ou un bus ? Les criminologues britanniques ont rappelé à ce sujet des choses simples : les comportements de nature impulsive (liés à la consommation d'alcool ou de drogues par exemple) sont imprévisibles ; quant aux délinquants « professionnels », ils ont pris en compte depuis fort longtemps l'existence de dispositifs d'alarme et/ou de détection dans leur plan d'action.

S'agissant des autres infractions comme les atteintes à la propriété (cambriolage, vol à l'arraché, vol à l'étalage, etc.), les résultats sont beaucoup plus contrastés. Certains comportements (comme l'action rapide et discrète d'un pickpocket) étant difficilement détectables sur un écran de contrôle, le vol à la tire par exemple est un délit qui n'évolue jamais à la baisse. À Newcastle, Ben Brown relève que la vidéosurveillance a eu un impact positif dans la lutte contre les cambriolages et un impact quasiment nul s'agissant des vols à l'arraché et des atteintes à l'ordre public. À l'inverse, à Birmingham, il souligne que le système a eu un fort impact sur l'évolution des vols à l'arraché dans la zone couverte par les caméras.³ En fait, la catégorie de délits pour laquelle la vidéosurveillance a apporté les résultats les plus significatifs est celle des vols visant les véhicules. L'enquête réalisée en 2005 par Martin Gill et Angela Spriggs dans plusieurs villes d'Angleterre le confirme⁴. Sur les treize sites étudiés (quatre centres urbains, sept quartiers d'habitation, un hôpital et un réseau de parkings), un seul a connu une baisse de la délinquance pouvant être attribuée avec certitude à la présence de caméras de surveillance. Il s'agit d'un ensemble de 60 parkings, situés à Londres et équipés de 600 caméras, qui a connu une baisse très forte des vols de véhicules et dans les véhicules (-70 % en moyenne durant la période de référence, -80 % dans les parkings qui étaient les plus exposés à des actes délictueux avant l'installation de caméras). Les auteurs soulignent que la couverture vidéo est quasiment totale dans ces lieux puisqu'elle oscille entre 95 % et 100 % de l'espace fréquenté par la clientèle.

Ce dernier exemple me conduit à évoquer le deuxième enseignement à retenir des études britanniques : la vidéosurveillance a un impact limité dans les espaces complexes et étendus. L'enquête menée par Barry Web et Gloria Laycock dans le métro londonien est particulière-

ment instructive à cet égard.⁵ L'une des stations étudiées, Oxford Circus, est l'une des plus fréquentées par les usagers du métro londonien, 250 000 personnes y transitent quotidiennement ; sa configuration est particulièrement complexe puisqu'elle compte huit entrées/sorties, six quais, quatorze tapis roulants et de multiples couloirs. Les statistiques criminelles montrent que le dispositif n'a pas permis d'y réduire la délinquance. Selon Web et Laycock, ce résultat plutôt décevant au regard des investissements consentis s'explique en grande partie par la complexité de l'environnement à surveiller. Si l'auteur d'un vol est repéré à l'écran, celui-ci peut facilement prendre la fuite dans les méandres de la station. Autrement dit, le risque d'être arrêté n'est pas assez grand pour dissuader un délinquant potentiel de passer à l'acte. *A contrario*, la crédibilité des moyens dissuasifs déployés dans les parkings explique l'impact positif de la vidéosurveillance dans ce type de lieu : un espace peu étendu dont le nombre d'entrées et de sorties est limité, équipé de plusieurs dizaines de caméras... autant d'éléments qui devraient amener un délinquant, dont la motivation initiale est modérée, à appréhender le risque de se faire prendre comme étant réel. Toutes les études conduites par ailleurs, dans des espaces clos ou ouverts, n'ont fait que confirmer ces observations.⁶ L'opération qui consiste à saupoudrer des caméras de surveillance dans un centre urbain afin de prévenir les actes de délinquance est vouée à l'échec. Les vertus dissuasives de cet outil sont quasiment nulles dans un tel environnement.

La vidéosurveillance ne serait donc d'aucune utilité pour réduire l'insécurité dans les espaces publics ?

En l'absence d'évaluations critiques et documentées, je suis tenté de vous répondre par l'affirmative s'agissant de la France. De fait, la référence aux capacités dissuasives de la vidéosurveillance a quasiment disparu de l'argumentaire officiel développé pour mobiliser les élus. Le ministère insiste beaucoup plus aujourd'hui sur les capacités répressives des dispositifs c'est-à-dire sur l'aide apportée à l'identification et au travail d'élucidation des services de police judiciaire. Mais là encore, il faut souligner que les réussites, très médiatisées, sont rares car la tâche est immense et fastidieuse. En effet, une caméra saisit tout ce qui entre dans son champ de vision, sans égard à une cause précise, et

3 | Brown B., *Closed Circuit Television in Town Centres : Three Case Studies*, Crime Prevention Unit Series Papers, n° 68, Londres : Home Office, 1995.

4 | Gill M. & Spriggs A., *Assessing the impact of CCTV*, Home Office Research Study n°292, Londres, 2005.

5 | Webb B. & Laycock G., *Reducing Crime on the London Underground*, Crime Prevention Unit Paper n° 30, Londres : Home Office, 1992.

6 | Pour une synthèse de ces travaux, voir Heilmann E. & Mornet M.-N., *L'impact de la vidéosurveillance sur les désordres urbains, le cas de la Grande-Bretagne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, n°46, 197-211, 2001 ; article accessible en ligne sur des archives ouvertes : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr>.